

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VIATRE

SEANCE DU 17 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 17 mars, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-VIATRE légalement convoqué en date du 08 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, à huis clos, sous la présidence de M. LEONARD Christian, Maire.

Etaient présents : 15	<ul style="list-style-type: none">LEONARD Christian, DUPONT Jean-Louis, BECHON Jean-Michel, BORYSKO Daniel, BOURGEOIS Pauline, CHAUVET Alain, CLEMENT Jean-Claude, GRESSIER Isabelle, JAVARY Christine, MARION Laurent, MENG Aurélie, MOREAU Véronique, RAGOT Juliette, RAULIC Bruno et TORRENT Anne-Marie
Etaient absents : 0	

Le maire demande l'accord aux membres du conseil municipal pour la tenue de ce conseil à huis-clos, étant donné la situation actuelle de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Le conseil municipal accepte à 15 voix pour.

Le Maire ouvre la séance.

Madame JAVARY Christine est désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Vote du Huis clos
- Approbation des Comptes Administratifs 2020
- Approbation des Comptes de Gestion
- Taux taxes communales
- Subventions associations
- Vote des Budgets Primitifs 2021
- Durée d'amortissement Budget Eau
- Rénovation Thermique bâtiments communaux – demande de subvention
- Création et suppression de postes
- Loyers « Le Sécalonia »
- Questions diverses

En application de l'article L. 2122-22 du CGCT, dans le cadre des délégations accordées par le CM au Maire, deux délibérations ont été prises pour demander des subventions :

Délibération 2021-010 – Travaux de réfection dans les cours de l'école publique – Subvention DETR

Délibération 2021-010bis – Idem – Annule et remplace la précédente.

DÉLIBÉRATION 2021-012 – APPROBATION DES C.A 2020

Le Conseil Municipal élit son Président en la personne de Christine JAVARY, qui présente les comptes administratifs 2020 :

- BUDGET DE LA COMMUNE
- BUDGET D'EAU
- BUDGET D'ASSAINISSEMENT
- BUDGET LOTISSEMENT DES PRES II
- BUDGET DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité par 15 voix pour, les comptes administratifs précités.

DÉLIBÉRATION 2021-013 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de Monsieur le Percepteur suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE
- BUDGET D'EAU
- BUDGET D'ASSAINISSEMENT
- BUDGET LOTISSEMENT DES PRES II
- BUDGET DE LA BOULANGERIE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, par 15 voix pour, les comptes de gestion précités.

DELIBERATION 2021-014 - REVISION DES TAXES LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à voter, à 15 voix pour, le maintien des taux de 2020 pour 2021 :

- Taxe foncière bâtie 21,29 %
- Taxe foncière non bâtie 43,30 %

DÉLIBÉRATION 2021-015 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité les subventions suivantes, **sous réserve du maintien des manifestations, ou sur justificatif des dépenses engagées** :

ASSOCIATIONS	Demande de Subvention	Subvention accordée
APE - RPI Nouan/St-Viâtre	Atelier Cirque	
Bandas	Bandas	500
Union Musicale	Achat Tambours	400
Francs Lurons	Fonctionnement	3000
AMEP	Fonctionnement	800
ADMR	Fonctionnement	1000

DÉLIBÉRATION 2021- 016 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le conseil municipal vote, à 15 voix pour, les budgets primitifs 2021 suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE
- BUDGET D'EAU
- BUDGET D'ASSAINISSEMENT
- BUDGET LOTISSEMENT DES PRES II
- BUDGET DE LA BOULANGERIE
-

DÉLIBÉRATION 2021-017 _ – DUREE AMORTISSEMENT BUDGET EAU

Des compteurs ont été installés sur le réseau d'eau potable en 2020, Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement ainsi :

- Compteur de sectorisation 10 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des biens cités ci-dessus correspondants à la durée suivante :

- Compteur de sectorisation 10 ans

DÉLIBÉRATION 2021-018 - TRAVAUX ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX - DSIL

Lors du conseil municipal du 20 janvier 2021, il a été décidé de demander une subvention régionale par l'intermédiaire du Pays de Grande Sologne pour des travaux énergétiques sur des bâtiments communaux (Haras, Mairie, Maison des Etangs, Bibliothèque).

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a mis en œuvre différentes mesures de soutien dont le dégagement de crédits exceptionnels sur la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) qui pourrait s'ajouter à la subvention régionale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour des travaux énergétiques sur des bâtiments communaux.

DÉLIBÉRATION 2021-019 _ – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

			DUREE HEBDOMADAIRE DE
--	--	--	------------------------------

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal	B	1	35 heures
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de Maitrise Principal	C	1	35 heures
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	24/35 ^{ème} heures
Adjoint Technique	C	1	18,5/35 ^{ème} heures
Adjoint Technique	C	1	24,5/35 ^{ème} heures
Adjoint Technique	C	1	18/35 ^{ème} Heures
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint Patrimoine Principal 2 ^{ème}		11	
TOTAL			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 avril 2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal de la commune de Saint-Viâtre (*désigner la collectivité*), chapitre 12, articles 6411.

Et la suppression des postes suivants, sous réserve de l'avis du Comité Technique :

- 1 poste d'adjoint Technique à 24/35^{ème}
- 2 postes d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe à 35 heures
- 1 poste d'adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à 35 heures
-

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2021-020 –ANNULATION DE LOYERS « SÉCALONIA »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande émanant de Mr et Mme BARROCHE Vincent, locataires du commerce « Le Sécalonia » pour une remise gracieuse des loyers du commerce en raison de la fermeture imposée depuis le 1^{er} novembre pour lutter contre la Covid 19, et jusqu'à l'autorisation de réouverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à 14 voix pour et 1 voix contre :

- Décide de l'annulation des loyers de la partie commerce du bar-restaurant « Le Sécalonia » à compter du 1^{er} novembre 2020 et jusqu'à l'autorisation de réouverture délivrée par le gouvernement.
- Mr le Maire est chargé de l'application de cette décision.

DÉLIBÉRATIONS 2021_021 /2021_022 / 2021_023 / 2021_024 et 2021_025

Délibérations d'affectations de résultats pour tous les budgets.

DÉLIBÉRATION 2021_026 - MILLAN'CYCLISME

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association MILLAN 'CYCLISME qui organise son 2^{ème} Grand Prix de la Sologne des Etangs le 26 juin. L'objectif de cette organisation est de pérenniser les épreuves cyclistes sur le territoire, développer l'esprit communautaire, promouvoir la C.C.S.E., créer un évènement festif dans nos communes et fédérer une équipe de bénévoles autour d'un projet commun.

L'association demande également qu'un membre du conseil municipal soit désigné comme référent communal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 0,50 € par habitant (1 220) soit 610 €
- Et désigne Mr CLEMENT Jean-Claude comme référent communal

QUESTIONS DIVERSES

- Foire 2021 : Reportée en 2022 en raison de la situation sanitaire
- 2 référents sont désignés auprès de la communauté de communes pour repérer et faire détruire les nids de frelons asiatiques: Mrs BECHON Jean-Michel et BORYSKO Daniel.
- Présentation par Mr BORYSKO du festival de la culture sur les 12 communes de la communauté de communes, du 03 au 07 septembre 2021.Le thème pour Saint-Viâtre serait « la musique de rue ».
- Lors du précédent conseil une demande d'installation d'une borne pour véhicules électriques a été faite. Le conseil décide d'attendre que des subventions soient possible pour effectuer une demande officielle.